

Gênes, le 15 janvier 2012 - Costa Crociere exprime sa plus profonde douleur suite au terrible accident qui vient de frapper ses hôtes, ses employés et son navire; La compagnie présente ses excuses pour les souffrances et le désarroi subis par toutes ces personnes et adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes.

Près de 1.100 collaborateurs de Costa Crociere travaillent depuis vendredi soir à la gestion de ce terrible accident avec pour priorité d'assister les opérations de sauvetage, de soutenir les passagers et l'équipage, et de les réacheminer en toute sécurité à leur domicile.

Les opérations de recherche et de sauvetage sont encore en cours et sont coordonnées par les autorités italiennes. Malheureusement, nous confirmons qu'à cette heure des personnes sont encore portées disparues; la situation étant en constante évolution, nous sommes dans l'impossibilité de fournir pour l'instant plus d'informations.

Le Commandant Francesco Schettino, qui était aux commandes du Costa Concordia, a rejoint la compagnie Costa Crociere en 2002 en tant qu'officier responsable de la sécurité; il a été promu commandant en 2006 après avoir été commandant en second. Comme tous les commandants de la flotte il a participé à des programmes de formation continue et de perfectionnement et a réussi tous les tests d'aptitude prévus.

Comme déjà annoncé la Justice italienne, avec laquelle Costa Crociere collabore activement, a décidé l'incarcération du Commandant contre lequel de lourdes accusations pèsent actuellement. Il semblerait que le Commandant ait commis des erreurs de jugement ayant entraîné de graves conséquences: la route empruntée par le navire s'est avérée trop proche de la côte; il semblerait que ses décisions dans la gestion de l'urgence n'étaient pas conformes aux procédures de Costa Crociere, procédures qui, dans certains cas, sont plus strictes que les réglementations internationales en vigueur.

Costa Crociere opère ses activités dans le plus grand respect de toutes les normes relatives à la sécurité. La compagnie est attentive à l'implication de ses collaborateurs concernant la gestion de la sécurité des passagers.

Tous les membres d'équipage disposent du certificat BST (Basic Safety Training); ils sont formés et perfectionnés au cours de nombreux exercices à la gestion des urgences et à l'assistance des passagers en cas d'abandon du navire. Les règles, les responsabilités et les devoirs sont clairement définis et assignés pour faire face à une telle situation.

Tous les membres d'équipage effectuent un exercice d'évacuation du navire toutes les deux semaines. Pour tous les passagers en croisière, un exercice d'évacuation est prévu dans les 24 heures après l'embarquement comme l'exige la loi.

Costa Crociere est équipé d'un système informatisé qui permet de vérifier la participation de tous les passagers à cet exercice et, le cas échéant, d'y remédier.

La préparation des équipages Costa Crociere est régulièrement vérifiée par les Gardes-côtes et les organismes indépendants de classification, conformément aux normes spécifiées dans le système SMS (Safety Management Systems).

Sur le Costa Concordia et sur tous les navires Costa, des gilets de sauvetage, des chaloupes et des canots de sauvetage sont disponibles en quantité supérieure au nombre maximal de personnes pouvant être accueillies à bord. Les chaloupes sont équipées de kits de sécurité, de réserves d'eau et de nourriture, de trousse de secours et d'instruments de signalisation et de communication, qui permettent d'attendre l'arrivée des secours. Les chaloupes font également l'objet de vérifications minutieuses et régulières effectuées par le personnel du navire et par des organismes de certification. Tous les navires Costa Crociere ont obtenu la certification du Registre Naval Italien (RINA) et sont construits selon les réglementations et les technologies les plus exigeantes.

Suite à l'accident, Costa Crociere est immédiatement intervenu afin d'éviter un éventuel impact environnemental. Depuis samedi, la compagnie est assistée par la société leader du secteur, Smit & Salvage, avec laquelle un plan d'intervention est actuellement élaboré; les actions immédiates à court terme consistent en la réalisation d'une barrière de protection autour de la coque.

La Justice italienne a saisi le navire et sa VDR (dite "boite noire"). Costa Crociere ne peut dorénavant plus accéder au navire sans l'accord des autorités.

*Contact Presse :*

*BURSON-MARSTELLER*

*Marc ESKENAZI*

*Tel : 06.89.63.71.03*

*Mail : marc.eskenazi@bm.com*